

Service eau, biodiversité
et développement durable

Le préfet

La Rochelle, le **30/12/24**

Objet : Approbation du programme d'actions du PTGE Charente-aval Bruant

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Vous assurez le co-portage du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) des bassins Charente-aval et Bruant, dispositif central pour permettre une gestion durable et équilibrée de ce bassin.

Par courrier du 13 décembre 2024, vous m'avez transmis le rapport de programme d'actions du PTGE pour approbation, faisant suite à sa validation en comité de territoire le 12 décembre.

En ma qualité de préfet référent du PTGE Charente-aval Bruant, il m'appartient d'émettre un avis sur la suffisance du programme d'actions. En concertation avec l'ensemble des services de l'État, je souhaite vous faire part des éléments suivants.

Le travail réalisé depuis le lancement du PTGE en janvier 2017 est conséquent, et a mobilisé de façon considérable les techniciens et élus du territoire et de vos structures. Je tiens à vous en remercier et à souligner la qualité du travail produit.

Vous avez élaboré un programme d'actions opérationnel qui décline les ambitions des acteurs afin de concrétiser la stratégie en mettant en œuvre au plus tôt des actions concrètes, consensuelles et identifiées par l'ensemble des acteurs.

Madame Françoise de ROFFIGNAC

Présidente du Syres

Direction des Infrastructures de Saintes

17076 LA ROCHELLE CEDEX 9 – CS 60003

Monsieur Jean-Claude GODINEAU

Président de l'EPTB Charente

5, rue Chante Caille

17100 Saintes

Le programme d'actions comprend un ensemble d'actions portant sur chacun des leviers identifiés par l'instruction ministérielle du 07 mai 2019 et son additif du 17 janvier 2023, soit la recherche de sobriété en eau pour tous les usages, l'étude d'actions de stockage d'eau, les solutions fondées sur la nature et la transition agroécologique. Il est complété par des actions nouvelles et adaptées aux spécificités du territoire, portant entre autres sur la réhabilitation de la réserve de Breuil-Magné, la pérennisation du complexe de Saint-Savinien, l'amélioration des fonctionnalités des marais rétro-littoraux de Brouage et du nord de Rochefort et le programme de mise en conformité des forages privés qui aura vocation, à travers le PTGE, à être élargi au-delà de son périmètre initial afin de mieux préserver la ressource en eau. Il comprend enfin un plan de financements exhaustif, un calendrier et des fiches-actions précises qui permettront sa mise en œuvre rapide.

En l'état, ce programme d'actions contribuera à l'amélioration de l'état des ressources en eau, s'inscrira dans le cadre de la déclinaison locale des politiques publiques de l'eau en complémentarité des autres plans et programmes territoriaux déjà déployés et permettra de poursuivre sereinement la dynamique d'engagement des acteurs.

Ainsi, je valide ce programme d'actions afin que celles-ci soient réalisées et suivies dès que possible.

Pour autant, et face aux échéances d'atteinte de l'équilibre fixées par le SDAGE Adour-Garonne à 2027 et au contexte de changement climatique qui s'intensifie, je souhaite que les réflexions et concertations sur les actions structurantes, parmi lesquelles figurent notamment les études, les analyses économiques et financières et, le cas échéant, l'élaboration des projets concernant la réserve de Breuil-Magné, le complexe de Saint-Savinien et les ouvrages de la Butte des Anglées, se poursuivent afin que de telles actions complètent le PTGE actuel pour préciser la trajectoire de retour à l'équilibre.

Lorsque ces projets auront été approfondis et approuvés par les acteurs, je pourrai alors valider les évolutions du programme d'actions complété et proposer au préfet coordonnateur de bassin d'approuver l'ensemble du PTGE nécessaire pour lancer leur réalisation.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Le préfet,

Brice BLONDEL

